N° 365 — 21e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Vendredi 31 Décembre 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près de théâtre du Pentecy. — (Téléphone 056)
TOURCOING, rue Varie, 53. (Téléphone 15.)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX. DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 16 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trimestre : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —
Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 90, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 056 | A TOURCOING : N° 15.78
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Le Sénat et la Chambre ont clos leur session. — Le Sénat a adopté les crédits supplémentaires puis a repris les retraites ouvrières. — La Chambre s'est occupée de la marine marchande et de l'apprentissage.

— Le cour d'appel d'Orléans a renvoyé pour supplément d'enquête l'affaire du procureur de la République de Montargis.

— Un déraillement s'est produit à Lafontaine, sur la ligne de Paris à Amiens; il n'y a ce que des dégâts matériels.

— A Guesnain, un enfant a été brûlé vif.

LE LIBRE CHOIX

L'alliance cléricale-socialiste. — Le triomphe de M. Dehou. — Les responsabilités politiques et financières. — M. Deneotte dans les bras des conseillers socialistes.

Le véritable triomphateur de la journée de mardi, au Conseil général du Nord, c'est le lumeux conseiller clérical de Cysoing, maire de Bouvines, M. Dehau.

Depuis quinze ans, M. Dehau, agent et organe de la Faculté catholique, réclamait obstinément, presque à chaque session, ce libre choix des médecins pour les indigents.

Mais toujours la majorité républicaine en refusait à sacrifier, au profit de la « Catho », et les intérêts financiers du département, et la situation des médecins laïques institués en vertu du règlement de 1894 et contre lesquels on n'a trouvé aucun grief sérieux à formuler.

Aujourd'hui, M. Dehau triomphe, grâce à l'appui inattendu qu'il a trouvé de la part des socialistes.

Une fois de plus, les extrêmes se sont rencontrés et confondus. Conseillers cléricaux et conseillers révolutionnaires ont fraternisé sur l'autel de la Faculté catholique. Une majorité hétérogène de 29 voix l'a emporté sur le bloc homogène des 26 républicains.

On chantera demain des cantiques dans les églises et chapelles, en l'honneur de M. Edouard Delesalle et de ses amis, et les dévotes le placeront dans leurs prières à côté de Saint-Antoine de Padoue !

***

Il fallait voir, mardi, la joie de nos conseillers cléricaux après l'adoption des projets de M. Delesalle.

Pour bien marquer le caractère de cette manifestation, M. Dansette, quittant les bancs de la droite, alla s'installer au milieu des socialistes, entre MM. Fiévet et Campener (celui-ci l'élu des cléricaux de Carnières), avec lesquels on le vit converser de la façon la plus cordiale : sans doute, le député d'Armentières présentait-il à ses bons amis socialistes les remerciements et les félicitations de Sa Grandeur Delamaire !

***

Que chacun prenne ses responsabilités !

Après le discours si documenté, si clair, si concluant de M. le Préfet, il n'est pas un conseiller qui n'ait mesuré, au point de vue financier comme au point de vue politique, les conséquences de son vote.

Au point de vue financier, ce sont de nouvelles charges considérables qui incomberont au département, à l'Etat et aux communes, surtout aux communes (65 %).

M. le Préfet les évalue à quatre ou cinq cent mille francs, et cette prévision sera sans doute très sensiblement dépassée.

Lorsque les contribuables devront supporter de nouveaux impôts, et cela uniquement dans l'intérêt des médecins de la Faculté catholique, ils sauront à qui s'en prendre de ces dépenses qu'on pouvait si bien éviter.

***

Au point de vue politique, on verra le résultat dans quelques années.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prévoir que les médecins laïques seront presque partout supplantés par les médecins de la Catho.

Sans doute, les conseillers républicains ont essayé de parer à ce danger par l'amendement de notre ami Jules Siriot, aux termes duquel « le Préfet devra choisir les médecins de l'Assistance médicale gratuite seulement parmi ceux qui sortent des Facultés de l'Etat. »

— Et les socialistes, non sans hésitation, se sont décidés à accepter cette disposition.

Mais, outre que M. Pichon a annoncé son intention d'en demander l'application au Conseil d'Etat, il est bien évident que dans la grande majorité des communes, où il n'y a que deux médecins, un laïque et un catholique, l'amendement Jules Siriot sera inopérant.

C'est ce qu'a très bien expliqué M. le Préfet.

« Si, a-t-il dit, le libre choix restraint et absolu est mis en pratique, si le juge obligé de nommer pour une même commune deux médecins, comme les médecins des deux Facultés se trouvent juxtaposés pour servir les deux clientèles d'opinions différentes, je serai, à moins de me livrer à des fantaisies géographiques que personne n'approuverait et que ma conscience me reprocherait, obligé de faire entrer dans le service le deuxième médecin qui sort de la Faculté catholique et qui a reçu son empreinte.

« Dès lors, entre ces deux praticiens s'établire une lutte de tous les instants, lutte pour la vie matérielle qui s'exercera au détriment de vos finances, lutte pour l'influence politique qui s'exercera au détriment de l'idée républicaine. Tout sera mis en œuvre contre le médecin actuel du service : action patronale, action des œuvres privées, action du clergé. »

C'est la liberté, crient la *Dépêche* et la *Croix*. C'est la concurrence.

Comme si l'indigent était véritablement libre; comme s'il ne dépendait pas, comme le dit très bien M. le Préfet, des patrons cléricaux, des prêtres, des dames patronnesses, des Notre-Dame de l'Usine et des Offices du travail.

Comme si la lutte était égale entre un médecin républicain et un médecin catholique, soutenu par toutes les puissances réactionnaires de la commune !

Et quand les médecins catholiques, par les multiples moyens dont ils disposent, se seront emparés de la clientèle des indigents, on les verra se transformer en missionnaires politiques et électoraux, profiteront de leurs fonctions pour rallier leurs clients au parti des « honnêtes gens ».

Voilà l'œuvre à laquelle ont travaillé, avec une ardeur digne d'une meilleure cause, M. Edouard Delesalle, M. Fiévet, M. Krebs, M. Selle, M. Saint-Venant, M. Campener, et M. Briffaut.

Nous livrons leurs noms aux bénédictions de la *Croix*.

***

Et ce libre choix était-il au moins demandé par les indigents eux-mêmes ?

En aucune façon !

« Cette réforme, a dit M. le Préfet (et personne n'a contesté son affirmation), les assistés ne le réclament pas ; ils ne l'ont jamais réclamée. Depuis dix ans que l'assistance au fonctionnement de l'abonnement forfaitaire, je n'ai reçu qu'une seule réclamation. Si le service était aussi défectueux, aussi actuellement apparemment qu'on veut bien le dire, pensez-vous que les intéressés n'auraient pas protesté ? »

Et M. Vincent a ajouté :

« Nous avons ensemble le même devoir strictement impérieux : c'est de proportionner l'effort au résultat. Tout l'argent que vous dépenserez inutilement sera de l'argent mal dépensé, DÉROBÉ AU BIEN PUBLIC. L'égalité que vous poursuivez est une chimère : la liberté que vous voulez donner à l'indigent n'est qu'un leurre, un mot vain et creux qui vous égare et qui le trompe. »

***

M. le Préfet a encore rappelé cette formule si juste d' « un homme qui joint à l'expérience du praticien la chaleur de cœur du philanthrope hardi et agissant, qu'aucun problème humanitaire n'a fait reculer, mais qui ne s'est jamais payé de mots, M. le Dr Dron » :

« Le système le plus démocratique est « celui qui, pour le minimum d'argent, « produira le plus d'effet utile ; l'argent dont vous disposez ne doit pas « servir à satisfaire les caprices des malades, mais à soulager le plus grand « nombre. »

Et il a posé au Conseil général cette question qui aurait dû troubler au moins les conseillers socialistes, dans leur conscience : « Au lieu de gaspiller vos ressources à la poursuite d'un idéal chimérique, qui échappera toujours à l'indigent, et qui n'apportera à ses misères qu'un soulagement théorique et imaginaire, ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de les appliquer à des œuvres humanitaires, précises, concrètes, dont les effets sont certains et qui procureraient aux déshérités de la vie un bien réel et tangible ?

« La liberté du choix du médecin, liberté réduite de toutes parts, liberté fictive, liberté trompeuse, c'est pour l'indigent de la viande creuse qui ne le nourrira pas, et qui vous coûtera fort cher, et qui réduira singulièrement votre faculté de faire le bien.

« Puisque vous êtes disposés à accroître les dépenses de l'Assistance Médicale Gratuite, ne croyez-vous pas que vous rendriez à l'indigent un service plus direct si, lorsque le dénuement et la misère sont au logis, vous recherchiez les moyens de fournir au pauvre malade une literie saine et propre, ou une ration de viande qui lui est parfois plus utile qu'un médicament ? »

***

A une question si décisive, il ne fut pas répondu.

C'est que l'intérêt des indigents, le soulagement des misères des déshérités, était bien ce qui préoccupait le moins les coalisés cléricaux et socialistes.

Ce qui importait uniquement, c'était de livrer les fonctions de l'Assistance médicale gratuite aux médecins de la Faculté catholique.

Le pacte conclu entre socialistes et cléricaux a été tenu jusqu'au bout. La coalition a triomphé.

Nos élus, entre ces républicains, et les socialistes mêmes qu'écœurent cette politique d'alliance avec les amis de la *Dépêche* et de la *Croix*, sauront s'en souvenir, et qu'ils feront à chacun sa part de responsabilité.

GEORGES ROBERT.

AU JOUR LE JOUR

LE MOT ET LA CHOSE

Le récent vote par lequel le Conseil général du Nord a décidé de n'instituer le libre choix restreint « qu'entre médecins des Facultés de l'Etat, arrache au Rédacteur en chef de la *Dépêche* d'amères récriminations :

« Régime de tyrannie, où les maîtres du jour traitent en véritables parias ceux qui ne partagent pas leur opinion, gémit-il ! D'ailleurs, le *Progrès* n'a-t-il pas osé déclarer « qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter des idées de générosité et de justice, quand elles sont invoquées par des adversaires politiques, *autrement dit*, qu'on ne doit user ni de générosité, ni de justice à l'égard de ses adversaires, il y a, n'est-il pas vrai, une sensible nuance, ou, si l'on veut, toute la distance qui sépare le mot de la chose.

Certes, oui, ces grands mots de justice et de liberté invoqués par les cléricaux, ne nous disent rien qui vaille ; et n'avons-nous pas d'excellentes raisons de nous en défier ?

Qu'il prenne un jour au Conseil général la fantaisie d'accorder aux malades indigents le libre choix absolu entre tous les médecins de leur commune, docteurs de l'Etat et docteurs de la « Catho », et l'on verra tout de suite comment les cléricaux interpréteront cette liberté si âprement réclamée! Les belles dames des conférences charitables, les disciplines de la Ligue Patriotique des Françaises se rendront au chevet des malades indigents et les mettront dans l'alternative: ou de se voir refuser tous secours et tout travail, ou de choisir comme médecin M. le Dr X..., de préférence à ce sale blouard de Z..., un soutien du gouvernement qui a chassé les moines et les bonnes sœurs.

Est-ce cela que notre confrère appelle la liberté ? Si oui, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître qu'une semblable liberté nous n'en voulons à aucun prix.

Par contre, le jour où nous aurons la certitude qu'en donnant au malade indigent la liberté de choisir entre plusieurs médecins, ce malade sera vraiment *libre dans son choix*, à l'abri de toute suggestion, de toute pression, de toute menace, se jour-là nous joindrons volontiers nos efforts à ceux de la *Dépêche*.

La liberté, oui, nous en sommes, mais à condition que ce soit la chose, et non pas un mot trompeur et odieux qui n'en recouvrirait qu'une honteuse caricature !

Pierre RAMBAUD.

CHRONIQUE

L'Empoisonneuse

Nul ne sait si Marie Bourette sera reconnue coupable de l'empoisonnement du tenor Godard, ni si, comme on le prétend, beaucoup d'autres crimes du même genre doivent lui être attribués. Voltaire répétait souvent : « Il y a toujours en moins d'empoisonnements qu'on ne l'a dit. » N'empêche qu'il y en a eu beaucoup, — dans l'histoire de ces cent dernières années, par exemple, sans remonter jusqu'à Locuste ou à La Voisin.

Ne parlons que des empoisonneuses. En cette espèce de crimes, la femme l'emporte d'ailleurs dans la proportion de sept sur six.

En 1812, nous trouvons, à Gênes, la femme Gedial, qui empoisonne sa belle-mère avec des cantharides. En 1824, mars 1828, on juge à Brême la comtesse d'Ortmann, qui prend de son mieux de tuer. Elle avait tué père, mère, frère, plusieurs marts, ses enfants et un grand nombre de ses amis. Sa force de dissimulation et la sérénité de sa conscience émerveillèrent tous ses juges. En 1837, Catalina de Viarisa veut empoisonner son amant avec une épingle trempée dans une fiole qu'elle a dérobée à son mari, savant chimiste de Séville.

Superbe, l'année 1840 ! A Liège, un mari et une belle-mère sont empoisonnés. La coupable est une femme, son amant a expédié sa femme de la même manière à Tulle, on juge la fameuse affaire de Glandier, de Mme Lafarge accusée et condamnée pour empoisonnement de son mari.

En 1846, jolt cas : une Sibelle de trente ans essaye d'empoisonner son petit frère en lui faisant absorber du vert de gris grillé sur un bougeoir. En 1848, premier acquittement obtenu sur rapport médico-légal, celui de Marie-Madeleine Droin, née Langlade. En 1850, procès du comte et de la comtesse de Bocarmé pour empoisonnement du frère de la comtesse. Acquittement de la comtesse. L'année suivante, à Rennes, un guillotine Hélène Jegado : vingt-six empoisonnements, huit tentatives. Ses complices le surnomment « La femme au foie blanc ! » L'irresponsabilité, reconnue, ne le fit pas épargner.

En 1868, Marie Jeannaret, garde-malade, hystérique : neuf victimes ; en Angleterre, miss Haggis empoisonne ses deux filles. Ce pays devait avoir, en 1880, la grande affaire Colon : vingt empoisonnements par la strychnine. Mais, voici le chef-d'œuvre :

L'empoisonneuse de Leyde, Mme Van der Linden, jugée en 1885, avait depuis seize ans tenté cent deux empoisonnements, et fait vingt-neuf victimes dont son père, sa mère et ses deux enfants. Elle était, comme Marie Jeannaret, garde-malade et hystérique. On fut clément : réclusion perpétuelle.

Près d'Orange, en 1889, Thérèse Viers empoisonne avec de l'acide aulfurique le fils de son amant, et une fille-mère, Angèlne Tranchet, se débarrasse de son enfant à l'aide du laudanum.

Puis, voici l'empoisonneuse d'Ain-Fezza, Hélène Dantoff, qui emploie la liqueur de Fowler pour supprimer Weiss, son mari, en 1891. En 1895, Mme Jouisaux, d'Anvers, supprime par cupidité et pour toucher une assurance de 170.000 francs, son frère, sa sœur et son oncle.

Enfin, les deux causes les plus récentes qui aient ému profondément l'amour sont celle de l'empoisonnement de Saint-Clair, condamnée à vingt ans de travaux forcés par la cour du Gers, pour avoir tué mari, père et grand'mère, — 30 octobre 1904, — et celle de Mme Massot, jugée deux fois et condamnée deux fois, — appel, le 30 juin 1905, — pour avoir empoisonné, avec la complicité de son amant, Ed. Hubec, le commandant Memot, son mari.

Après avoir choisi ces quelques exemples dans l'étude médico-légale si documentée du docteur Chevalier, je vous avoue que je me sens troublé et que je soupçonnerais Hébé, Hébé elle-même, me versant le nectar !

F. ROBERT-REMY.

La Muse qui passe

NOUVEL AN

Un rayon de soleil tremblant
Des maisons éclaire la faîte ;
La ville a comme un air de fête...
Demain c'est le premier de l'an.

Gentils bébés aux mines roses,
C'est pour vous qu'est créé ce jour
Et que les bazars d'étrennes
Ont des étals d'opulences...

Regardez : chevaux harnachés,
Trompettes, clairons et musiques,
Fusils et sabres magnifiques,
Polichinelles débanchés.

Chemins de fer, automobiles,
Singes, clowns et jeux de croquets,
Petits chevaux et tourniquets,
Eo voici des ceuls et des mille.

Ballons, lotus, soldats de plomb,
Arches de Noël, merceries,
Tirs à la cible, épiceries,
Nous en voyez jusqu'au plafond.

Pierrots, moutons et vollurelles,
Nécessaires, rateaux, cerceaux,
Boîtes de couleurs et trousseaux...
Les vitrines sont fort complètes.

Car il en est pour tous les goûts
Pour les gens graves et les autres,
Pour les bons et les mauvais,
Pour les bébés et... leurs mères.

Allons, riez, car c'est votre âge
D'être joyeux et sans souci :
Nous les vieux, nous fûmes ainsi...
Le temps, plus que vous est volage.

Car pour nous chaque jour qui fuit
Laisse un peu de neige à nos tempes ;
Il brûle l'huile de nos lampes
Qui bientôt s'éteindront sans bruit.

Mais laissons là les paraboles.
Recevez plutôt les vœux chers
Que pour vous je glane en ces vers
Et qui vers vous, lecteurs, s'envolent.

ANDRÉ DE RÉCAS.

ECHOS

Faux œufs.

Il existe en Amérique des fabriques d'œufs artificiels. Quelque étrange que paraisse la chose, elle est vraie cependant. Et pour en être convaincu, il suffit de lire les Annales de Falsifications du mois d'août 1907.

Voici comment on pratique :

Depuis nombre d'années, l'habitude s'est implantée dans les pays très producteurs d'œufs, de séparer les blancs des jaunes en vue de faciliter l'exportation. Les blancs sont desséchés et exposés à l'état d'étoupille, les jaunes sont envoyés à l'état liquide ou poudreux.

Eh bien, c'est précisément cette matière de jaunes d'œufs que les fraudeurs arrivent à imiter au moyen d'un corps albuminoïde, auquel un dérivé de la houille vient donner le couleur jaune. Travail, au reste, assez délicat. Quant au blanc, et à la coquille, c'est l'enfance de l'art !

Précoce conférencier.

Dans sa suite des cours de la Jeunesse républicaine du neuvième arrondissement, 25, rue Turgot, le chaire des conférences était occupée hier soir par un blondin de onze ans, encore en culottes courtes, Jean-Paul Palewski, qui, pour ses débuts oratoires, révélait à un auditoire attentif et bienveillant *les coins ignorés de Paris*.

Ce très jeune élève de la classe de cinquième du collège Rollin connaît sur le bout du doigt son vieux Paris et, en science, il le diffuse en d'excellents termes, avec des intonations de voix qui, chaque année, doivent lui valoir un prix de récitation. Orateur maintenant, il était déjà journaliste, et l'organe du groupe dont il est l'un des pupilles, l'*Ecolution*, insère volontiers ses articles d'un sens artistique très réel, nous déclare le président de la Jeunesse, M. Hirsch.

Roses à quinze francs.

Au temps des premières représentations du *Demi-Monde*, il y eut des : oh ! et des : ah ! parce Dumas fils y faisait payer quinze sous une pêche, une simple pêche. C'était le bon temps.

Aujourd'hui les pêches ont furieusement augmenté. Les roses de même, si l'on en croit les dépêches de New-York.

Le jour de Noël, on a payé là-bas des roses, de très belles roses, jusqu'à quinze francs la pièce, autrement dit trois dollars. Et les horticulteurs qui tenaient le marché ne purent suffire aux demandes.

Les roses de France n'atteignent pas encore ces prix-là. Et pourtant !...

L'ESPRIT DE TOUS

Le jeune Mimile, un gaîtent terrible, passant devant les bazars de la rue Faidherbe, demande tout à coup :

— Maman, les jouets qui n'ont pas été achetés après le jour rois l'An... qui est-ce qui les casse

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin au Conseil au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Briand.

L'emprunt Marocain

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a donné lecture au Conseil de la lettre qu'il a reçue le 25 décembre des ambassadeurs marocains à Paris, et par laquelle ils déclarent accepter les conditions posées dans les notes qui leur ont été remises par le gouvernement Français pour le règlement des questions posées entre les deux pays.

Cette acceptation comporte naturellement l'adhésion des ambassadeurs marocains aux conditions posées pour la réalisation de l'emprunt.

L'Impôt en Tunisie

Le ministre des affaires étrangères a entretenu le Conseil des conditions dans lesquelles il convient de réaliser la réforme de la Medjba, impôt de capitalisation qui atteint exclusivement les indigènes de Tunisie et les frappe d'une taxe personnelle de 27 fr. 45.

La réduction de cet impôt était demandée depuis plusieurs années par la commission du budget comme un « acte d'équité et de bienveillance » du gouvernement.

M. Pichon a indiqué que des ressources nouvelles et des taxes de remplacement mieux réparties permettraient dès à présent de dégrever les indigènes tunisiens en ramenant le taux de la medjba à 18 fr.

Le Conseil a approuvé ces propositions et a prescrit que des instructions conformes soient envoyées à notre résident général en vue de la promulgation du budget tunisien de 1910.

Le Conseil, après s'être entretenu de l'état des travaux parlementaires, a procédé à l'expédition des affaires courantes.

La Neutralité Scolaire

M. Lemire, député socialiste, vient d'avoir le ministre de l'Instruction publique de son intention de l'interpeller sur la façon dont il entend assurer la neutralité scolaire.

M. Lemire demandera que son interpellation soit jointe à la discussion du budget de l'instruction publique.

Les biens de Ferrer

Des dépêches de Barcelone annoncent que la demande présentée par le frère de Ferrer et Mlle Soledad Villafranca pour faire lever la saisie sur les biens du feuillé, a été rejetée par le tribunal.

Un incident russo-allemand

Une saisie a été exécutée au nom d'un créancier du gouvernement russe sur des fonds déposés dans une banque allemande par ce gouvernement.

Le gouvernement allemand déclare n'avoir pas eu à s'occuper de cette affaire purement privée sans caractère politique. La loi allemande ne permet pas au secrétaire-d'Etat pour les affaires étrangères de s'opposer à la saisie.

Néanmoins l'opinion russe est très désagréablement impressionnée par cet incident, car la presse allemande affirme sans cesse l'intention du gouvernement allemand d'entretenir de bonnes relations avec la Russie.

L'AVIATION

Le raid en aéroplane du M. Jacques de Lesseps

M. Jacques de Lesseps, dont on se rappelle la tentative infructueuse du 21 décembre dernier, est reparti hier matin pour disputer le prix du Voyage de l'Aéro-Club de France et le prix du journal « La Nature » pour l'attribution desquels l'aviateur doit voler 100 kilomètres à travers champs, atterrissant à un endroit fixé d'avance, en l'espèce à Nauan-le-Fusélier, en Bonsigny.

Par un temps superbe, devant une foule enthousiaste, confrolé par M. Aimé Richard, chronométreur officiel de l'Aéro-Club, M. Jacques de Lesseps a pris un départ sec sur son monoplan, à neuf heures deux minutes du matin.

Comme la dernière fois, l'aviateur est parti du plateau de la Guinette, à la sortie d'Etampes, à cinq cents mètres de la ville, en haut de la longue côte sur la route de Dourdan.

M. de Lesseps s'est élevé immédiatement à 50 mètres environ de hauteur au-dessus du plateau pour franchir ensuite la vallée de la Chalouette à 170 mètres environ d'altitude.

Cinq minutes après son départ l'aviateur disparaissait aux yeux des spectateurs.

Mais il a été obligé d'atterrir à Angerville, à vingt kilomètres environ d'Etampes, par suite de la rupture de son hélice.

Au camp de Châlons

Une grande activité règne au camp de Châlons pour les dernières épreuves officielles de l'année 1909.

Hier matin, à 6 heures 31, Latham a pris le départ pour différentes épreuves. Mais après 31 tours de l'hippodrome, soit environ 83 kil. 700, des ratés ont obligé l'aviateur à atterrir à 9 heures 34.

On annonceait à ce moment que Latham repartirait dans l'après-midi.

M. CLEMENCEAU et le parti radical-socialiste

Nous avons dit hier d'après l'agence Havas, que M. Clémenceau avait adressé à M. Valle, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, sa démission d'adhérent au parti.

L'ancien président du Conseil, nous l'avons dit, reproche au Comité exécutif, et cela avec raison, lors des récentes élections municipales de Toulon, prix un scrutin de ballottage pour les sociétés unifiées dont la liste fut, d'ailleurs, battue.

Interviewé par un de nos confrères parisiens, M. Valle a déclaré :

— Il est parfaitement exact que M. Clémenceau m'a donné, en sa qualité de président du Comité [illegible]

« Les raisons invoquées se rapportent à l'attitude qu'a cru devoir observer le Comité exécutif pour le scrutin de ballottage des élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Toulon.

Il est indispensable de rappeler quelle était la situation après le premier tour de scrutin.

Une liste patriotique dite des intérêts de Toulon et de Défense économique venait en tête avec environ 4500 voix. Cette liste comprenait « des éléments progressistes réactionnaires » et radicaux indépendants.

La liste sociale unifiée suivait avec 3600 voix.

La liste radical-socialiste avait recueilli 900 voix.

Nos amis, adhérents au Parti, demandèrent conseil au Comité exécutif. La dépêche qui leur fut adressée par le bureau et dont je prends l'entière responsabilité, invitait les radicaux-socialistes « à ne pas voter avec les réactionnaires, mais à laisser leur devoir de vote républicain jusqu'au bout. »

Si ce n'est le trait « c'est tout en notant l'esprit très net de la décision communiquée à nos adhérents toulonnais. Et il ne pouvait en être autrement.

Clémenceau nous reproche de nous être mis « à nos adversaires, les socialistes unifiés » pour combattre son amis politique.

Or, un journal local, qui a succédé à la « Croix » et qui a reflété les doctrines, au lendemain du scrutin qui a assuré la victoire définitive de la liste dite des intérêts de Toulon, se déclarait enchanté du résultat et se félicitait de la tactique adoptée qui avait permis aux républicains de conquérir une place dans l'administration municipale.

Dès que j'ai été saisi de la présentation de M. Clémenceau, j'ai convoqué le bureau du Comité exécutif. Il s'est réuni hier soir, et, après examen de la situation, il a été décidé qu'avant d'accepter cette démission et de la rendre définitive, je tirerais personnellement comme président et au nom du Comité, une démarche auprès de l'ancien président du Conseil pour lui soumettre les pièces du dossier et justifier l'attitude du bureau. Je lui ai écrit ce matin pour lui demander un rendez-vous dans la journée. Les choses en sont là... »

***

L'entrevue annoncée a eu lieu hier matin.

Le « Temps » dit à ce sujet :

« M. Clémenceau a eu ce matin une entrevue avec M. Vali.

« Nous croyons savoir qu'après avoir entendu les explications fournies par le sénateur de la Marne, au nom du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, l'ancien président du Conseil a ajourné après réflexion toute décision relative à sa démission du parti radical. »

M. Biétry se retirerait

D'après le « Temps », M. Pierre Biétry, député de la 1re circonscription de Brest, a l'intention de se pas solliciter, au mai prochain, le renouvellement de son mandat.

Le personnel civil de la guerre A LA FÉDÉRATION DES FONCTIONNAIRES

Dans une réunion tenue mercredi soir, à Paris, le commission exécutive de la fédération des fonctionnaires a donné un avis favorable à l'adhésion de l'association du personnel civil de la guerre.

Cette organisation n'avait pas adhéré au comité d'études des associations professionnelles des fonctionnaires, comme toutes les associations qui constituent maintenant la fédération nationale des fonctionnaires.

Le Pèlerinage des Jardies

Le pèlerinage annuel des Jardies aura lieu le 23 janvier prochain.

La cérémonie sera présidée par M. Stephane Etienne, président de la Société « Gambetta ».

Les discours d'usage seront prononcés par MM. Aristide Briand, le général Brun et Adrien Hébrard.

La responsabilité des voituriers

M. Paul Bigot a déposé, à la séance d'hier après-midi, à la Chambre des députés, une proposition de loi tendant à modifier l'article 1382 du code du commerce, et d'augmenter les responsabilités des voituriers.